

TÉMOIGNAGES DE JURY MAGISTRAT

Sylvie SCHLANGER, Avocate générale, Cheffe du département des affaires civiles - cour d'appel de Paris

Jury du certificat de spécialisation « Administration judiciaire de la preuve » - « Droit des entreprises en difficultés » - « Droit de l'environnement, droit rural et droit de l'urbanisme »

Pouvez-vous nous donner votre regard sur cet examen, et nous dire pourquoi cette spécialisation vous paraît importante pour la profession ?

« Je pense que cette spécialisation est nécessaire par rapport à la **confiance des justiciables dans l'institution judiciaire** : elle permet d'identifier ceux d'entre les commissaires de justice qui se sont distingués par leur expérience et leurs bonnes pratiques, elle **contribue à garantir le haut niveau juridique de ces officiers ministériels**, à l'image d'autres acteurs du droit que sont les avocats qui ont depuis longtemps recours aux spécialités dans leur exercice. »

Pourquoi recommanderiez-vous aux commissaires de justice de se lancer dans cette démarche ?

« J'estime que c'est une démarche qui va se multiplier au sein de la profession c'est pourquoi il faut la faire connaître de tous. Elle va acquérir ses lettres de noblesse car obtenir une spécialisation dans un domaine est surtout un **gage d'expertise** par rapport au public, et donc de confiance accrue, cela deviendra certainement à l'avenir **une nécessité pour les commissaires de justice confirmés**. »

Quel message souhaiteriez-vous transmettre aux professionnels qui hésitent à se spécialiser ?

« Ne pas se spécialiser trop tôt, être généraliste en début d'exercice apparaît utile pour acquérir une certaine expérience, mais ensuite, au bout d'un certain temps, une dizaine d'années je pense, la spécialisation permettra une meilleure identification des professionnels et la consécration d'une expertise reconnue. »

Nathalie BOURGEOIS-DE RYCK, Première présidente de chambre - Cour d'appel de Versailles

Jury du certificat de spécialisation « Droit de l'immobilier et droit des baux »

Pouvez-vous nous donner votre regard sur cet examen, et nous dire pourquoi cette spécialisation vous paraît importante pour la profession ?

« Les missions du commissaire de justice sont étendues et variées. Pour le justiciable ou l'usager mais également pour les partenaires du CDJ, il est important de savoir qu'outre les compétences générales, le CDJ a aussi des spécialités, cela **participe de la confiance donnée au professionnel sollicité**. »

Pour les magistrats, il est essentiel de pouvoir **compter sur un auxiliaire compétent en mesure de fiabiliser les procédures**. »

Pourquoi recommanderiez-vous aux commissaires de justice de se lancer dans cette démarche ?

« Le droit est une matière très évolutive et d'une manière générale tous les professionnels doivent se former continuellement. La spécialisation va au-delà de l'actualisation des connaissances, elle permet de **garantir un niveau de connaissances supérieur**, nécessaire pour traiter les dossiers plus spécifiques, parfois hors normes ou à forts enjeux. C'est aussi une reconnaissance de l'investissement dans une matière ou un champ d'activité »

Quel message souhaiteriez-vous transmettre aux professionnels qui hésitent à se spécialiser ?

« Osez la spécialisation !
Le sacrifice fait pour préparer le certificat, car il faut le préparer, sera largement amorti au bénéfice du commissaire de justice en premier lieu et pour le justiciable ou le client. »

Françoise BARUTEL, conseillère à la chambre de la propriété intellectuelle - cour d'appel de Paris

Jury du certificat de spécialisation « Droit de la propriété intellectuelle »

Pouvez-vous nous donner votre regard sur cet examen, et nous dire pourquoi cette spécialisation vous paraît importante pour la profession ?

L'obtention du certificat de spécialisation en PI me paraît fondamentale pour un Commissaire de justice compte tenu des **enjeux attachés à la validité des procès-verbaux** de constat d'achat, des procès-verbaux de constat sur internet, et des procès-verbaux de saisie-contrefaçon, qui font l'objet de règles procédurales spécifiques. Le certificat permet **de justifier d'une solide pratique professionnelle** dans des affaires de propriété intellectuelle (droit des marques, droit d'auteur, dessins et modèles, brevet ...) prenant appui sur la connaissance et la maîtrise des grands principes de propriété intellectuelle ;

Pourquoi recommanderiez-vous aux commissaires de justice de se lancer dans cette démarche ?

« Les Commissaires de justice qui ont une pratique dans ces litiges de PI, ont tout intérêt à se présenter à cet examen de contrôle de connaissances, au cours duquel le jury échange avec le candidat sur ses pratiques professionnelles et **sa connaissance des éléments fondamentaux de la matière, éléments nécessaires pour diligenter efficacement les actes** pour lesquels ils sont choisis ou désignés, sans chercher aucunement à piéger le candidat sur des éléments de doctrine ou de jurisprudence trop précis, cet entretien étant guidé par les enjeux pratiques de la mission du Commissaire de justice en propriété intellectuelle. »

TÉMOIGNAGE 1er CANDIDAT 2026

Maurice-Alexandre SEBBAN, Commissaire de justice dans le 92

Meilleur candidat 2026 ayant validé le certificat de spécialisation « Droit de la propriété intellectuelle »

Pourquoi vous êtes-vous lancé dans cette spécialisation ?

Je me suis engagé dans cette spécialisation pour plusieurs raisons complémentaires.

Tout d'abord, il s'agissait pour moi de valider et consolider des acquis professionnels accumulés au fil de ma pratique, en leur donnant une reconnaissance formelle et structurée.

Ensuite, je souhaitais me challenger intellectuellement, en m'imposant une rigueur académique qui pousse à approfondir des notions que la pratique quotidienne ne permet pas toujours d'explorer pleinement.

Enfin, et c'est peut-être l'enjeu le plus central, le droit de la propriété intellectuelle est une matière particulièrement vivante, dans laquelle la jurisprudence est foisonnante et les évolutions législatives fréquentes. Me tenir informé de ces avancées est indispensable pour faire évoluer mes pratiques et mes réflexes professionnels en conséquence.

Quels ont été les défis rencontrés ?

Le défi le plus significatif a sans doute été celui de la remise en condition intellectuelle. Après plusieurs années de pratique professionnelle intensive, se réapproprier une posture d'étudiant avec ce que cela implique de mémorisation, de rigueur méthodologique et de travail régulier, n'est pas chose aisée.

Cependant, j'ai rapidement réalisé que ce défi était avant tout une question d'entraînement. Les connaissances reviennent, les réflexes se reconstituent, et l'on redécouvre les fondamentaux avec un regard nouveau.

Ce qui m'a d'ailleurs agréablement surpris, c'est que l'expérience professionnelle acquise entre-temps constitue une vraie valeur ajoutée : elle permet d'appréhender les notions juridiques avec davantage de maturité, de recul et d'assurance. On ne les reçoit plus de manière abstraite, on les ancre immédiatement dans des situations concrètes vécues. En ce sens, ce défi initial s'est transformé en une véritable richesse. »

Quels conseils donneriez-vous à ceux qui envisagent de s'inscrire pour passer ce certificat ?

Le premier conseil que je donnerais est d'avoir une réelle appétence pour la matière. Le droit de la propriété intellectuelle est une discipline riche et technique, qui ne se maîtrise vraiment que si l'on y prend un intérêt sincère. Sans cette curiosité, l'appropriation des concepts reste superficielle.

Mais au-delà de la passion, je mettrais en garde contre toute forme de légèreté dans la préparation. Ce certificat est un examen sérieux, qui se passe devant un jury de haut niveau, composé notamment de professeurs spécialistes de la matière, d'un magistrat de la Cour d'appel et de professionnels aguerris. Cette composition est en elle-même un signal fort : le niveau d'exigence est élevé, et il serait illusoire de s'y présenter sans une préparation solide et rigoureuse.

L'expérience est certes valorisante, mais elle peut aussi générer une certaine intimidation. Bien se préparer, c'est aussi se donner les moyens d'aborder cette épreuve avec sérénité et confiance.

Pensez-vous que cette spécialisation offre de nouvelles perspectives ? Pourquoi ?

Oui, absolument. Cette spécialisation ouvre de réelles perspectives, à plusieurs niveaux.

D'abord, sur le plan de la reconnaissance professionnelle. Ce certificat confère une légitimité accrue vis-à-vis de l'ensemble des acteurs du droit de la propriété intellectuelle : avocats, conseils en propriété industrielle, magistrats, ou encore entreprises confrontées à des enjeux de protection de leurs créations. Il positionne son titulaire comme un interlocuteur identifié et reconnu dans cette spécialité.

Ensuite, sur le plan du développement de l'activité. Cette reconnaissance ouvre concrètement deux voies complémentaires : soit diversifier sa clientèle en attirant de nouveaux clients sensibles à cette expertise formalisée, soit au contraire consolider et pérenniser une clientèle existante en renforçant la confiance qu'elle place en vous.

Enfin, et c'est peut-être la perspective la plus personnelle, cette spécialisation m'a permis de transformer une expertise pratique en une assise intellectuelle et institutionnelle plus solide. Ce que je maîtrisais par l'expérience, je peux désormais le revendiquer avec encore plus d'assurance et de légitimité. En ce sens, elle ne marque pas une fin, mais bien un point de départ vers de nouveaux horizons professionnels.